

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 50711 du 4 juillet 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
de la spécialité « montagne »**

NOR : INTJ1818762S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du
Gouvernement ;
Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de
gendarmerie ;
Vu la décision n° 92374 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1732692S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} août 2018 :

Troussel Antoine NIGEND : 180 262 NLS : 8 036 700

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} août 2018 :

Pauvret Arnaud NIGEND : 179 931 NLS : 8 036 655

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 juillet 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :
Le général, sous-directeur de la gestion du personnel,
O. COURTET